

FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE

ÉDITO

La générosité est un acte de confiance

Confiance dans l'autre, dans la société, dans notre capacité collective à construire un avenir fondé sur la solidarité et la responsabilité partagée. Dans un contexte marqué par d'éventuelles évolutions législatives déterminantes, notamment en matière de fiscalité des dons, la Fondation du Judaïsme Français demeure pleinement attentive aux débats en cours. Ces évolutions interrogent, parfois inquiétant, mais elles ne doivent en aucun cas affaiblir notre engagement. La générosité ne saurait se réduire à un cadre juridique ou fiscal : elle est avant tout l'expression d'une conviction profonde et durable.

Chaque geste compte.

Chaque euro donné, chaque heure consacrée, chaque compétence mise au service de l'intérêt général constitue une contribution essentielle au bien vivre ensemble. La générosité est un pilier fondamental du lien social ; elle renforce la cohésion, soutient les plus fragiles et donne corps aux valeurs de solidarité qui structurent notre société.

Au-delà de l'action sociale et philanthropique, la Fondation du Judaïsme Français est également profondément engagée dans la transmission et le rayonnement de la culture juive. Cette culture, riche de son histoire, de sa créativité et de ses valeurs humanistes, constitue un domaine essentiel de notre action. Elle participe pleinement au rayonnement de la culture française dans toute sa diversité et son universalité, contribuant ainsi à enrichir le patrimoine culturel commun.

A l'instar de nos 91 fondations abritées nous savons que la générosité se vit au quotidien, dans l'engagement, le soutien et la transmission.

Ensemble, continuons à faire de chaque geste un moteur de cohésion et de vitalité pour notre société.

Ariel Goldmann

Président de la Fondation du Judaïsme Français



Culture, Éducation, Humanitaire

Avez-vous pensé à créer VOTRE PROPRE FONDATION ?

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

1 Définissez les causes pour lesquelles vous désirez vous engager.

2 Déterminez le type de financement de votre fondation (fondation de flux, fondation avec dotation pérenne ou consomptible).

3 Choisissez le nom de votre fondation, son mode de gouvernance et son mode de gestion.

4 Signez la convention après accord de notre bureau et de notre Conseil d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :

Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, r.serrouya@fondationjudaisme.org

FOUNDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS – 01 53 59 47 47



Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



« Bernard Lazare incarne une rupture fondatrice : celle de l'intellectuel engagé au nom de la vérité, contre l'injustice. »

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE HELFT-MALZ



DAVID STORPER

PRÉSIDENT DU COLLECTIF
HISTOIRE ET MÉMOIRE

Bernard Lazare fut l'un des tout premiers intellectuels à s'engager publiquement dans la défense du capitaine Dreyfus. En quoi son rôle dans l'affaire Dreyfus vous paraît-il aujourd'hui déterminant dans l'histoire républicaine ?

David Storper : Bernard Lazare est une figure intellectuelle majeure de la fin du XIX^e siècle, trop longtemps reléguée à l'arrière-plan de notre mémoire collective. Journaliste, écrivain, critique littéraire et penseur politique, il fut avant tout un esprit libre, animé par une exigence morale absolue. Lorsqu'éclate l'affaire Dreyfus, en 1894, Bernard Lazare est le tout premier intellectuel à s'engager publiquement, dès 1896, dans la défense du capitaine injustement condamné. Il le fait à un moment où cela signifie l'isolement, la stigmatisation, la violence. Son rôle est déterminant car il agit pour que l'Affaire devienne un combat collectif, pour mobiliser contre l'injustice. Avant Zola, avant Jaurès, Bernard Lazare comprend que l'erreur judiciaire n'est pas un accident. En cela, il incarne une rupture fondatrice : celle de l'intellectuel engagé au nom de la vérité, contre l'injustice. C'est un acte profondément républicain et humain.

Pourquoi, selon vous, Bernard Lazare demeure-t-il encore insuffisamment connu du grand public ?

Cette méconnaissance n'est pas seulement le fruit du hasard ou de l'oubli. Elle relève aussi d'une volonté d'effacement. Bernard Lazare est certes mort jeune, en 1903, à 38 ans, épaisé par son combat, avant la réhabilitation de Dreyfus.

Mais surtout, son engagement radical, sans compromis, dérangeait. Bernard Lazare n'a jamais cherché l'adhésion facile ni les honneurs, c'était un éclaireur. Il a mis en cause l'armée, l'État, les élites intellectuelles, et dénoncé frontalement l'antisémitisme là où beaucoup préféraient détourner le regard. Cette intransigeance morale lui a valu des inimitiés durables, y compris parmi ceux qui se réclamaient pourtant du camp dreyfusard. À cela s'ajoute le fait qu'il échappe aux récits simplificateurs. Juif universaliste, intellectuel critique, défenseur des opprimés, Bernard Lazare refusait toute instrumentalisation identitaire ou politique. Le silence qui l'entoure n'est donc pas neutre : il est le produit d'une injustice mémorielle que notre démarche vise précisément à réparer.

La statue de Bernard Lazare ayant été détruite en 1942 sous le régime de Vichy, comment est né le projet de sa réhabilitation et quels ont été les éléments déclencheurs de cette démarche mémorielle ?

La destruction de la statue en 1942 n'est pas un fait de guerre : c'est un acte d'effacement mémoriel. Longtemps, cette absence est restée une blessure silencieuse dans l'espace public nîmois. Le projet de réhabilitation est né de la conviction que nous ne pouvions laisser cette injustice sans réparation. L'élément déclencheur fut la disparition soudaine de nos deux présidents-fondateurs, Jacques Decalo et Jean-Marc Storper, initiateurs intellectuels de ce projet. Leur vision, leur exigence et leur fidélité à l'histoire ont permis que cette idée devienne réalité.

La cérémonie de réhabilitation qui s'est tenue le 14 décembre 2025 dans les jardins de la Fontaine à Nîmes, en présence de nombreuses personnalités du monde intellectuel, politique et associatif, a constitué un moment fort. Que retenez-vous de cet événement et de sa portée symbolique ?

Ce que je retiens avant tout, c'est l'émotion partagée et la dignité du moment. Cette cérémonie n'était ni une commémoration figée ni un simple hommage patrimonial. Elle fut un acte civique. Lors de cet événement, Paule Henriette Levy, directrice générale de la Fondation du Judaïsme Français, qui a soutenu financièrement ce projet, a pris la parole au nom de son président, Ariel Goldmann. Voir réunis des représentants du monde national, intellectuel, politique, associatif, mais aussi des journalistes, des enseignants, des citoyens donnait tout son sens à cette réhabilitation. Symboliquement,

remettre Bernard Lazare à sa place dans l'espace public, c'est affirmer que la République reconnaît ceux qui l'ont défendue dans ses moments de défaillance. C'est aussi un message clair : nous n'oublions pas.

En quoi cette réhabilitation, soutenue financièrement par la Fondation du Judaïsme Français, constitue-t-elle un acte majeur pour la mémoire républicaine, à la lumière des valeurs de justice, de vérité et de courage défendues par Bernard Lazare lors de l'affaire Dreyfus ?

Le soutien de la Fondation du Judaïsme Français confère à cette réhabilitation une dimension à la fois nationale et universelle. Bernard Lazare n'est pas seulement une figure juive ; il est une conscience républicaine. Réhabiliter Bernard Lazare, c'est rappeler que la justice et la vérité exigent courage, vigilance et engagement. Cet acte est majeur parce qu'il s'inscrit à contre-courant de l'oubli et du négationnisme.

Face à la résurgence de l'antisémitisme en France et dans le monde, quel message essentiel souhaiteriez-vous transmettre aux jeunes générations à travers la redécouverte du combat intellectuel et moral de Bernard Lazare ?

Le message est simple et exigeant : « se battre pour la justice n'est jamais vain ». Bernard Lazare nous enseigne que le combat contre l'antisémitisme, et plus largement contre toutes les formes de haine, commence par le refus du mensonge et de l'indifférence. Il nous rappelle que l'engagement intellectuel et moral n'est pas un luxe, mais une responsabilité.

Aux jeunes générations, je dirais que Bernard Lazare n'est pas une figure du passé. Il est une boussole pour notre présent. Sa voix nous invite à faire de la mémoire non pas un refuge nostalgique, mais un levier d'action pour une République plus juste, plus courageuse et plus fidèle à ses valeurs fondatrices.

3 QUESTIONS À...



Yoline Ganem-Cohen Notaire à Puteaux (Hauts-de-Seine)

1. Lorsqu'une personne souhaite transmettre une partie de son patrimoine à une fondation reconnue d'utilité publique, quelles sont les premières questions juridiques qu'elle devrait se poser et quel rôle joue le notaire dans cet accompagnement ?

Le notaire peut proposer plusieurs schémas pour cette transmission et notamment : la donation simple, la donation avec réserve d'usufruit, le legs universel, à titre universel ou particulier, l'assurance-vie au profit de la fondation, ou le démembrement.

Le notaire protège la volonté de la personne contre d'éventuels conflits qui pourraient naître à son décès. Ainsi, le notaire : rédige pour éviter les interprétations, anticipe les contestations, et organise l'exécution (exécuteur testamentaire, liquidateur, etc.). Le notaire est l'interface avec la fondation. La vraie question n'est pas « puis-je donner à une fondation ? ». La loi le permet très largement. La vraie question est : comment le faire sans fragiliser ma succession, mes héritiers et la fondation elle-même ? Et c'est exactement pour cela que le notaire est indispensable : il transforme une intention philanthropique en acte juridiquement inattaquable et fiscalement optimal.

2. Le droit de la famille repose sur un équilibre entre liberté de disposer de ses biens et protection des héritiers. Comment le notaire peut-il aider à articuler un projet philanthropique avec le respect de la réserve héréditaire ?

Le droit successoral français repose en effet sur un équilibre entre la liberté de disposer de ses biens et la protection des héritiers réservataires. Le notaire joue un rôle central pour concilier un projet philanthropique avec ce cadre légal. Il commence par analyser la situation patrimoniale du disposant, identifier les héritiers et calculer la réserve héréditaire ainsi que la quotité disponible. Il propose ensuite les outils juridiques adaptés (donation, legs, assurance-vie, démembrement) afin de sécuriser la transmission au

profit d'une fondation reconnue d'utilité publique dans le respect de la loi. Enfin, il rédige des actes clairs et juridiquement solides pour prévenir les contestations et garantir l'exécution fidèle de la volonté du disposant. Le notaire transforme ainsi une intention philanthropique en un dispositif juridiquement sûr, équilibré et durable.

3. Observez-vous aujourd'hui une évolution du rapport à la transmission, notamment chez les jeunes ? Quelles tendances nouvelles voyez-vous émerger en matière de legs et d'engagement philanthropique ?

Oui, on observe une évolution sensible du rapport à la transmission, en particulier chez les jeunes générations, qui souhaitent donner davantage de sens à leur patrimoine. La transmission n'est plus seulement envisagée comme un acte patrimonial ou fiscal, mais comme un levier d'engagement en faveur de causes sociales, environnementales ou culturelles.

Ces générations approchent souvent la philanthropie non pas comme un simple transfert de richesse, mais comme un moyen d'agir sur des causes qui leur importent profondément (équité, droits humains, justice sociale...)

Ainsi, les tendances émergentes montrent une préférence pour une philanthropie active et incarnée : dons de son vivant, implication personnelle dans les projets soutenus, recherche d'impact mesurable et exigence accrue de transparence des structures bénéficiaires.

Les jeunes donateurs privilégient également des outils souples et évolutifs, tels que les fondations abrégées, les fonds dédiés ou l'assurance-vie à vocation philanthropique.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transmission intergénérationnelle massive des patrimoines et conduit les professionnels du droit, notamment les notaires, à accompagner des projets où la transmission devient un acte porteur de valeurs autant qu'un mécanisme juridique.

Sous la direction de
Perrine Simon-Nahum, Arthur Gautier,
Isabelle Gougenheim, Laurence Lepetit,
Paule-Henriette Lévy, Brigitte Rozen

LES MOTS QUI DISENT
LA PHILANTHROPIE

LES MOTS QUI DISENT LA PHILANTHROPIE





**REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST
ET TENTER DE LE RÉPARER**

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de



et certifiée par



attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.